

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy
Canton de Tremblay-en-France
Nombre de Conseillers

Séance du 18 février 2019

- en exercice : 39

- Présents : Monsieur François ASENSI, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Céline FREBY, Madame Gabriella THOMY, Madame Aline PINEAU, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Catherine LETELLIER, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Mathieu MONTES, Madame Karol POULEN jusqu'au point n°7, Monsieur Cédric COLLIN à partir du point n°7, Monsieur Pascal SARAH, Madame Catherine MOROT jusqu'au point n°15, Monsieur Samir SOUADJI, Monsieur Raphaël VAHE.

- Excusés représentés : Monsieur Pierre LAPORTE, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu MONTES, Madame Nathalie MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Gabriella THOMY, Monsieur Lino FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Céline FREBY, Monsieur Alexandre BERGH, ayant donné pouvoir à Madame Aline PINEAU, Madame Karol POULEN, ayant donné pouvoir à Madame Henriette CAZENAVE à partir du point n° 8, Madame Solenne GUILLAUME, ayant donné pouvoir à Monsieur El Madani ARDJOUNE, Monsieur Cédric COLLIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN jusqu'au point n°6, Monsieur Bernard CHABOUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Monsieur Malik OUADI, ayant donné pouvoir à Madame Catherine MOROT jusqu'au point n°15, Catherine MOROT, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier GUYON à partir du point n°15.

- **Excusés** : Madame Nijolé BLANCHARD, Madame Fabienne LAURENT, Monsieur Malik OUADI à partir du point n°15, Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Cyril LEMOINE, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Franck MISSON, Monsieur Florent DEWEZ.

Monsieur Raphaël VAHÉ, conseiller municipal, Secrétaire de séance

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit février à 19h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 12 février 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal, 18 Boulevard de l'Hôtel de ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur Raphaël VAHÉ, conseiller municipal a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

Motion du conseil municipal de Tremblay-en-France contre l'antisémitisme

ARTICLE UNIQUE.

Le conseil municipal de Tremblay-en-France condamne avec la plus grande fermeté tout acte antisémite et affirme sa solidarité totale avec nos compatriotes de confession juive.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2018

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2018.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire de Tremblay-en-France en vertu de l'article L.2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 1er décembre 2018 et le 24 janvier 2019

ARTICLE 1.

PREND ACTE, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2017-173 du 19 octobre 2017 susvisée.

Prend acte Par 32 voix POUR

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif de l'exercice 2019

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, au titre de l'exercice 2019, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018 de la Commune et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

ARTICLE 2.

DIT que les affectations de crédits sont les suivantes :

Chapitres	Crédits ouverts au budget 2018 (en euros)	Montants des crédits autorisés avant l'adoption du budget primitif 2019 (en euros)
------------------	--	---

20 - Immobilisations incorporelles	1 436 746,03	359 186,51
204 – Subventions d'équipement versées	13 506 693,43	3 376 673,36
21- Immobilisations corporelles	15 958 068,21	3 989 517,52
23-immobilisations en cours	19 193 816,25	4 798 454,62

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Vote du budget primitif 2019 de la commune de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

ADOPTE, dans les termes annexés à la présente délibération, le budget primitif 2019 du budget principal, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement :

-Dépenses : 126.785.853€

-Recettes : 126.785.853€

Section d'investissement :

-Dépenses : 27.388.721€

-Recettes : 27.388.721€

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué à signer tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Vote des taux de la fiscalité directe 2019

ARTICLE 1.

VOTE pour l'année 2019 les taux des trois taxes locales sur le territoire de la commune de Tremblay-en-France comme suit :

-Taxe d'habitation :	24,92%
-Taxe sur le foncier bâti :	22,77%
-Taxe sur le foncier non bâti :	101,09%

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Attribution pour 2019 d'une subvention à l'association Tremblay Espace Évasion - Approbation de la convention cadre

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 195 423 euros, pour l'année 2019, à l'association « Tremblay Espace Évasion » située au 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer avec l'association « Tremblay Espace Évasion ».

ARTICLE 5.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 27 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Nicole DUBOE, Madame Gabriella THOMY, Madame Karol POULEN, Monsieur Pascal SARAH.)

Attribution pour 2019 d'une subvention au Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) - Approbation d'un avenant n°4 à la convention cadre

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 211 460 euros, pour l'année 2019, à l'association Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) située 18 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°4 à la convention cadre signée avec l'association Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL).

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°4, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François ASENSI.)

Attribution pour 2019 d'une subvention à l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT) - Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 85 978 euros, pour l'année 2019, au profit de l'Association Jeunesse Tremblaysienne située 4 rue Paul Langevin à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre signée avec l'Association Jeunesse Tremblaysienne.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°1, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Attribution pour 2019 d'une subvention à l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France - Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre

ARTICLE 1

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 000 euros, pour l'année 2019, à l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France située 54 avenue du Parc à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention cadre signée avec l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°2, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 28 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Céline FREBY, Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Amadou CISSE.)

Attribution pour 2019 d'une subvention à l'Office Municipale de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT) - Approbation d'un avenant n°3 à la convention cadre

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 389 687 euros, pour l'année 2019, au profit de l'association Office Municipale de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT) située 10 rue Jules Ferry à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec l'association Office Municipale de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT).

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°3, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération

à l'unanimité Par 25 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexis MAZADE, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Alexandre BERGH, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Samir SOUADJI.)

Approbation des tarifs séjours vacances été 2019 "Enfants - Seniors - Familles"

ARTICLE 1.

VOTE pour l'année 2019 les tarifs été des séjours vacances « Enfants - Seniors - Familles » suivant les tableaux annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2.

APPOUVE le mode de paiement par chèques vacances, espèces, chèques bancaires ou postaux, carte bleue, aide de la caisse d'allocations familiales et virement aide sociale à l'enfance. Les aides de la caisse d'allocations familiales ne sont pas acceptées pour les séjours familles et les séjours enfants inférieurs à 6 jours.

ARTICLE 3.

PRECISE que le remboursement des séjours annulés se fera suivant les modalités prévues dans le « règlement intérieur des séjours et mini-séjours » annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué à signer tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Attribution d'une subvention aux établissements scolaires du second degré au titre de leurs projets d'actions éducatives pour l'année scolaire 2018-2019

ARTICLE 1.

VOTE une subvention d'un montant total de 8 200 euros (huit mille deux cent euros) au profit des établissements scolaires du second degré mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération, dans le cadre de leurs Projets d'Actions Educatives (P.A.E.) pour l'année scolaire 2018-2019.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Approbation de subventions aux établissements scolaires du premier degré au titre de leurs projets d'actions éducatives (P.A.E.) pour l'année scolaire 2018-2019

ARTICLE 1.

VOTE une subvention d'un montant de 3 650 euros au profit des établissements scolaires du premier degré, dans les termes annexés à la présente délibération, dans le cadre de leurs Projets d'Actions Éducatives (P.A.E.) pour l'année scolaire 2018-2019.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Attribution pour 2019 d'une subvention à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique d'enseignement Saint Pie X

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 547 euros, pour l'année 2019 à l'OGEC de l'école Saint Pie X dont le siège social est situé 2 rue Claude Debussy 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération

à la majorité Par 22 voix POUR , 4 voix contre (Madame Céline FREBY, Monsieur Laurent CHAUVIN, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pascal SARAH.) , 3 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Patrick MARTIN.) , 3 abstentions (Madame Nicole DUBOE, Madame Gabriella THOMY, Monsieur Cédric COLLIN.)

Approbation d'une convention d'objectifs et de financement à signer avec l'Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE)

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'objectifs et de financement à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association Fédérale pour le Couple et l'Enfant de Seine-Saint-Denis (APCE).

ARTICLE 2.

VOTE l'attribution pour l'année 2019 d'une subvention d'un montant total de 4 000€ au profit de l'Association Fédérale pour le Couple et l'Enfant de Seine-Saint-Denis (APCE).

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

ARTICLE 1.

SOLLICITE du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance toute subvention relative à des projets menés sur le territoire de la commune de Tremblay-en-France en matière de prévention de la délinquance.

ARTICLE 2.

PRECISE que les recettes correspondantes, le cas échéant, seront inscrites au budget communal conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay-en-France Handball (T.F.H.B) - Attribution d'une subvention municipale pour l'année 2019

ARTICLE 1.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay-en-France Handball (TFHB) sise Palais des sports 1 esplanade Maurice Thorez – 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

VOTE pour l'exercice 2019 une subvention d'un montant total de 330.000 € à l'Association Tremblay-en-France Handball (T.F.H.B.), dans les conditions fixées par la convention cadre annexée à la présente délibération et se décomposant comme suit :

-Subvention pour la promotion de l'activité physique pour tous :	50.000 €
-Subvention pour l'accompagnement et le soutien à la performance sportive:	260.000 €
-Subvention pour les partenariats « ville – associations sportives » :	20.000 €

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.)

Approbation de l'installation d'une patinoire en plein air sur la commune de Tremblay-en-France et du règlement et charte de bonne conduite pour l'année 2019 - Adoption des tarifs 2019

ARTICLE 1.

VOTE dans le cadre de l'installation d'une patinoire en plein air durant les vacances d'hiver 2019, la mise en place d'une tarification relative à la location des patins dans les conditions suivantes :

- 1€ pour les moins de 18 ans ;
- 2€ pour les plus de 18 ans, sous forme de vente de tickets.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement et la charte de bonne conduite de la patinoire en plein air.

ARTICLE 3.

PRECISE que les dates de fonctionnement de la patinoire en plein air seront les suivantes : du premier samedi après-midi au dernier samedi des vacances scolaires 2019 inclus, soit du samedi 23 février 2019 au samedi 09 mars 2019.

ARTICLE 6.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 28 voix POUR, 4 abstentions (Madame Céline FREBY, Monsieur Laurent CHAUVIN, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pascal SARAH.)

Réhabilitation de la piste d'athlétisme du terrain d'honneur du Parc des Sports - Sollicitation d'une subvention dans le cadre du dispositif régional "Nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France"

ARTICLE 1.

APPROUVE le programme de travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme du terrain d'honneur du Parc des Sports susvisé.

ARTICLE 2.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au taux maximum, dans le cadre du dispositif « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France », pour la réhabilitation de la piste d'athlétisme du terrain d'honneur du Parc des Sports situé sur le territoire de Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

PRECISE que les dépenses et les recettes afférentes à la présente délibération seront imputées au budget de la ville conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

ARTICLE 4.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention préalablement votée par la commission permanente du Conseil Régional.

ARTICLE 5.

S'ENGAGE à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien de la piste d'athlétisme du terrain d'honneur du Parc des Sports.

ARTICLE 6.

S'ENGAGE à tenir la Région Ile-de-France informée de l'avancement des réalisations et à apposer des panneaux de chantier avec logo régional.

ARTICLE 7.

DIT qu'une ampliation de la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Tremblay-en-France.

ARTICLE 8.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation d'une convention d'objectifs à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'association "Les P'tits Pioufs" - Attribution d'une subvention pour l'année 2019

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention pluriannuelle d'objectifs à signer avec l'association Les P'tits Pioufs dont le siège social est situé 1 rue Eugénie Cotton à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE le versement d'une subvention de 39 900 euros (trente-neuf mille neuf cent euros) à l'association « Les P'tits Pioufs » au titre de l'exercice 2019.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 23 voix POUR, 8 abstentions (Madame Nicole DUBOE, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Gabriella THOMY, Madame Aline PINEAU, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Maryse MAZARIN, Madame Nathalie MARTINS, Monsieur Alexandre BERGH.)

Approbation des conventions d'attribution de subvention pour la réalisation des actions menées par la ville au titre de l'année 2018 à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

ARTICLE 1.

APPROUVE les actions menées par les centres sociaux dans le cadre de la mise en œuvre des activités et des projets menés au regard des familles et des jeunes tremblaysiens.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, les conventions 18-288P, 18-008P, 18-143J, 18-140J, 18-111J et 18-117J à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Rapport Politique de la Ville du Contrat de ville intercommunal de l'ancienne Communauté d'agglomération Terres de France

ARTICLE 1.

PREND ACTE, dans les termes annexés à la présente délibération, du rapport Politique de la Ville du Contrat de Ville intercommunal de l'ancienne communauté d'agglomération Terres de France, pour la période 2017.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation d'une convention avec le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France pour le remplacement d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de mise à disposition d'une assistante sociale et d'une psychologue au travail, signée avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France, dont le siège social se situe au 1 rue Lucienne Gérain 93698 Pantin Cedex.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.

Les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées au budget communal conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Garantie d'emprunt à contracter par la SEMIPFA pour l'acquisition de 30 logements collectifs en VEFA situés 53 avenue Pasteur à Tremblay-en-France - Approbation d'une convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements

ARTICLE 1.

ACCORDE à hauteur de 100% la garantie de la Ville de Tremblay-en-France pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 626 025 € (trois millions six cent vingt-six mille vingt-cinq euros) souscrit par SEMIPFA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de financement constitué de 4 lignes du prêt.

Ces prêts PLAI et PLS sont destinés à financer l'acquisition de 30 logements collectifs en VEFA situés 53 avenue Pasteur à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

PRECISE que la garantie de la Ville de Tremblay-en-France est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Tremblay-en-France s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3.

PRECISE que la Ville de Tremblay-en-France s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 4.

APPROUVE, dans les termes annexés, la convention relative aux conditions d'octroi de la garantie communale et de réservation de logements à signer avec la SEMIPFA dont le siège est situé 78 rue Pierre Ronsard- 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 5.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SEMIPFA ainsi qu'à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 23 voix POUR, 8 ne prennent pas part au vote (Monsieur El Madani ARDJOUNE, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Céline FREBY, Madame Nathalie MARTINS, Monsieur Bernard CHABOUD.)

**Approbation d'une convention relative au financement de la résidentialisation
de la copropriété Urbain le Verrier**

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention relative au financement des travaux de résidentialisation de la copropriété Urbain le Verrier 1/2 allée Urbain le Verrier à Tremblay-en-France (93290) composée de 72 logements.

ARTICLE 2.

PRECISE que l'aide communale sera versée en deux fois, à raison de :

- 50% lors de l'engagement des travaux ;
- 50% après leur parfait et total achèvement.

ARTICLE 4.

AUTORISE monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation d'un avenant au règlement du fonds d'aide communal à la résidentialisation des copropriétés du centre-ville

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 1 au fonds d'aide à la résidentialisation des copropriétés du centre-ville de Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Rénovation de l'éclairage du terrain synthétique n°1 du Parc des Sports - Sollicitation d'une subvention dans le cadre du dispositif régional "Nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France"

ARTICLE 1.

APPROUVE le programme de travaux de rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique n°1 du Parc des Sports susvisé.

ARTICLE 2.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au taux maximum dans le cadre du dispositif « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France » pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique n°1 du Parc des Sports situé sur le territoire de Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

PRECISE que les dépenses et les recettes afférentes à la présente délibération seront imputées au budget de la ville conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

ARTICLE 4.

S'ENGAGE à demander une dérogation pour un démarrage anticipé de travaux auprès de la Région Ile-de-France.

ARTICLE 5.

S'ENGAGE à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien de l'éclairage du terrain de football synthétique n°1.

ARTICLE 6.

S'ENGAGE à tenir la Région Ile-de-France informée de l'avancement des réalisations ainsi qu'à apposer des panneaux de chantier avec logo régional.

ARTICLE 7.

DIT qu'une ampliation de la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Tremblay-en-France.

ARTICLE 8.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Terres de France Rugby - Attribution d'une subvention pour l'année 2019

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Terres de France Rugby dont le siège social est situé 1 rue du Berry – 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

VOTE pour l'exercice 2019 une subvention d'un montant total de 65 000 € au profit de l'association Terres de France Rugby, dans les conditions fixées par la convention cadre annexée à la présente délibération et se décomposant comme suit :

- Subvention pour la promotion de l'activité physique pour tous : 22 000 €
- Subvention pour l'accompagnement et le soutien à la performance sportive : 43 000 €

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Dojo Jigoro Kano de Tremblay (DJKT) - Attribution d'une subvention pour l'année 2019

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre susvisée à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Dojo Jigoro Kano de Tremblay dont le siège social est situé Hôtel de Ville – 18 boulevard de l'Hôtel de Ville – 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

VOTE pour l'exercice 2019 une subvention d'un montant total de 41 000 € à l'association Dojo Jigoro Kano de Tremblay (DJKT), dans les conditions fixées par la convention cadre annexée à la présente délibération et se décomposant comme suit :

- Subvention pour la promotion de l'activité physique pour tous : 20 000 €
- Subvention pour l'accompagnement et le soutien à la performance sportive : 15 000 €
- Subvention pour les partenariats « ville – associations sportives » : 6 000 €

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Athlétique Club (TAC) - Attribution d'une subvention pour l'année 2019

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le projet de convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Athlétique Club (TAC) dont le siège social est situé Hôtel de Ville – 18 boulevard de l'Hôtel de Ville – 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

VOTE pour l'exercice 2019 une subvention d'un montant total de 1.105.000 € à l'association Tremblay Athlétique Club (TAC), dans les conditions fixées par la convention cadre annexée à la présente délibération et se décomposant comme suit :

-Subvention pour la promotion de l'activité physique pour tous :	580.000 €
-Subvention pour l'accompagnement et le soutien à la performance sportive:	455.000 €
-Subvention pour les partenariats « ville – associations sportives » :	70.000 €

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tennis Club Tremblaysien (TCT) - Attribution d'une subvention pour l'année 2019

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre susvisée à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association Tennis Club Tremblaysien (TCT) sise 18 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

VOTE pour l'exercice 2019 une subvention d'un montant total maximum de 269.000 € à l'Association Tennis Club Tremblaysien (TCT), dans les conditions fixées par la convention cadre annexée à la présente délibération et se décomposant comme suit :

-Subvention pour la promotion de l'activité physique pour tous :	59.000 €
-Subvention pour l'accompagnement et le soutien à la performance sportive :	147.000 €
-Subvention pour les partenariats « ville – associations sportives » :	63.000 €

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Boxing Club (TBC) - Attribution d'une subvention pour l'année 2019

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Boxing club (TBC sise 3 avenue de la Gare – 93420 Villepinte).

ARTICLE 2.

APPROUVE pour l'exercice 2019 une subvention d'un montant total de 76 000.00 € à l'Association Tremblay Boxing club (TBC), dans les conditions fixées par la convention cadre annexée à la présente délibération et se décomposant comme suit :

-Subvention pour la promotion de l'activité physique pour tous :	55 000.00 €
-Subvention pour l'accompagnement et le soutien à la performance sportive :	5 000.00 €
-Subvention pour les partenariats « ville – associations sportives » :	16 000.00 €

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Attribution pour 2019 d'une subvention à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma - Approbation d'un avenant n°6 à la convention d'objectifs

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 534 300€ pour l'année 2019 à l'association Tremblaysienne pour le cinéma située 29 bis avenue du Général de Gaulle à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°6 à la convention d'objectifs signée avec l'association Tremblaysienne pour le cinéma.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 26 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Pascal SARAH.)

Attribution d'une subvention à l'association Espace Jean-Roger Caussimon pour l'exercice 2019 - Approbation de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°4 à la convention d'objectifs signée avec l'association Espace Jean-Roger Caussimon.

ARTICLE 2.

VOTE pour l'exercice 2019 une subvention de fonctionnement d'un montant de 256 264 euros à l'association Espace Jean-Roger Caussimon sise 6 rue des Alpes à Tremblay-en-France.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°4 ainsi que tout document relatif à la présente délibération

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES.)

Attribution pour 2019 d'une subvention à l'association pour la gestion de la salle Jean-Roger Caussimon - Approbation d'un avenant n°3 à la convention d'objectifs

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 303 995 euros, pour l'année 2019, à l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon située 1 place du Bicentenaire de la Révolution Française à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention d'objectifs signée avec l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 3 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 28 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Madame Aline PINEAU, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Mathieu MONTES.)

Attribution pour 2019 d'une subvention à l'association du Théâtre Louis Aragon - Approbation d'un avenant n°14 à la convention d'objectifs

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 213 425 € pour l'année 2019 à l'association du Théâtre Louis Aragon située 24 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°14 à la convention d'objectifs signée avec l'association théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°14 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 27 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Madame Marie-Ange DOSSOU, Monsieur Alexis MAZADE, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Mathieu MONTES.)

Approbation d'une convention d'objectifs et de financement à signer avec l'association Mood/RV6K - Attribution d'une subvention pour l'année 2019

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'objectifs et de financement à signer avec la compagnie MOOD/RV6K dont le siège social est situé Théâtre Louis Aragon, 24 boulevard de l'Hôtel de Ville – 93290 Tremblay-en-France représentée par son président Monsieur Guillaume Voelckel.

ARTICLE 2.

VOTE l'attribution pour l'année 2019 d'une subvention d'un montant total de 38 500€ au profit de la compagnie MOOD/RV6K.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation de l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2018-1 à la convention d'objectifs et de financement signée avec la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation d'une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales du conservatoire municipal de musique et de chant (Payfip) à signer avec la direction générale des finances publiques

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales du conservatoire de musique et de chant à signer avec la direction générale des finances publiques.

ARTICLE 2.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice en cours conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Signature des conventions 18-189J, 18-047 et 18-083 PE avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, les conventions n°18-189J, 18-047 et 18-083 PE à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur. :

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation du règlement intérieur de la Médiathèque Boris Vian à destination des usagers

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur à destination des usagers de la médiathèque Boris Vian sise 8 Rue Pierre Brossolette à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit règlement ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France (DRIAAF) dans le cadre de l'aménagement du Parc urbain

ARTICLE 1.

APPROUVE la demande d'autorisation de défrichement présentée dans le cadre du permis d'aménager du parc urbain du Centre-Ville auprès de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France (DRIAAF).

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous actes et documents relatifs à la présente affaire.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Acquisition d'un terrain cadastré AI1196 sis 43 rue Claude Debussy à Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AI1196 sise 43 rue Claude Debussy 93290 Tremblay-en-France, d'une contenance de 406 m2, auprès de Monsieur HUTH et Mme STEFFANN.

ARTICLE 2.

AJOUTE que l'acquisition du terrain bâti cadastré AI1196 intervient pour un montant de 312 000 euros TTC (trois cent douze mille euros).

ARTICLE 3.

PRECISE que l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 5.

AUTORISE Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous actes et documents relatifs à la présente affaire.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Cession d'un bien situé au 84 VIème avenue à Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

APPROUVE la cession de la parcelle AH106 sise 84 VIème avenue d'une contenance de 467 m2, auprès de Monsieur HUTH et Madame STEFFANN, demeurant au 43 rue Claude Debussy - 93290 Tremblay-en-France, cela pour leur permettre d'y réaliser une construction neuve équivalente à leur bien actuellement occupé, le tout conformément aux règles d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 2.

PRECISE que la cession de ce terrain nu, cadastré AH106, intervient pour un montant de 186 000 euros hors taxes (cent quatre-vingt-six mille euros).

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous actes et documents relatifs à la présente affaire.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

Approbation de la convention et du cahier des charges de Partenariat aide aux vacances enfants (AVE) à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

ARTICLE 1.

APPROUVE les clauses de la convention ainsi que le cahier des charges définissant les modalités de mise en place des aides aux vacances enfants AVE par la Commune de Tremblay-en-France au profit de VACAF.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR

La séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de séance : Monsieur Raphaël VAHÉ, conseiller municipal

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 21/02/2019.

Pour le Maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Séverine VISCOGLIOSI